

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 1996

AUDITORS OF THE BANK OF CANADA  
VÉRIFICATEURS DE LA BANQUE DU CANADA

C. P. 813, SUCCURSALE B

OTTAWA, CANADA

P.O. BOX 813, STATION B

K1P 5P9

CARON BÉLANGER ERNST &amp; YOUNG

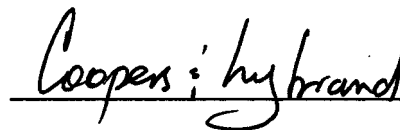
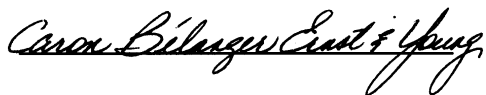
COOPERS &amp; LYBRAND

Au ministre des Finances, en sa qualité d'actionnaire inscrit de la Banque du Canada

Nous avons vérifié l'état de l'actif et du passif de la Banque du Canada au 31 décembre 1996 ainsi que l'état des revenus et dépenses de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Banque. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de la Banque au 31 décembre 1996 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent à l'exception du changement dans la méthode de comptabilisation des prestations de pension et des indemnités de cessation d'emploi décrit à la note 2, paragraphes h) et i).



Comptables agréés  
Ottawa, Canada  
le 24 janvier 1997

## Banque du Canada

### État des revenus et dépenses

pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
	<b>En millions de dollars</b>	
<b>REVENUS</b>		
<b>Revenus de placements, après déduction des intérêts payés sur les dépôts, soit 9,8 millions de \$ (23,3 millions de \$ en 1995) .....</b>	<b>1 648,8</b>	<b>2 037,0</b>
<b>DÉPENSES par fonction (notes 1 et 3)</b>		
Politique monétaire .....	<b>35,0</b>	33,0
Billets de banque .....	<b>69,6</b>	80,0
Services de banque centrale .....	<b>22,8</b>	20,8
Services de gestion de la dette .....	<b>51,6</b>	54,0
	<b>179,0</b>	187,8
Autres dépenses .....	<b>34,7</b>	33,0
	<b>213,7</b>	220,8
<b>REVENU NET VERSÉ AU COMPTE DU RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA .....</b>	<b>1 435,1</b>	<b>1 816,2</b>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

# Banque du Canada

## État de l'actif et du passif

au 31 décembre 1996

ACTIF	1996	1995
	En millions de dollars	
<b>Dépôts payables en devises étrangères</b>		
Devises américaines . . . . .	235,0	328,7
Autres devises . . . . .	4,0	219,8
	<u>239,0</u>	<u>548,5</u>
<b>Avances aux membres de l'Association canadienne des paiements (note 8) . . . . .</b>	<b>553,8</b>	545,4
<b>Placements – à leurs valeurs après amortissement</b>		
Bons du Trésor du Canada . . . . .	17 416,5	18 072,0
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, échéant dans les trois ans . . . . .	2 328,3	1 523,9
Autres valeurs mobilières émises ou garanties par le Canada, n'échéant pas dans les trois ans . . . . .	5 635,2	3 767,9
Autres placements . . . . .	3 942,4	5 293,0
	<u>29 322,4</u>	<u>28 656,8</u>
<b>Immeubles de la Banque (note 4) . . . . .</b>	<b>198,2</b>	225,0
<b>Autres éléments de l'actif (note 8) . . . . .</b>	<b>271,0</b>	224,9
	<u>30 584,4</u>	<u>30 200,6</u>

(Voir notes complémentaires aux états financiers.)

<b>PASSIF</b>	<b>1996</b>	<b>1995</b>
	<b>En millions de dollars</b>	
<b>Capital versé (note 5)</b> .....	<b>5,0</b>	5,0
<b>Fonds de réserve (note 6)</b> .....	<b>25,0</b>	25,0
<b>Billets en circulation</b> .....	<b>29 109,1</b>	28 777,7
<b>Dépôts</b>		
Gouvernement du Canada .....	<b>11,0</b>	17,6
Banques à charte .....	<b>945,5</b>	478,8
Autres membres de l'Association canadienne des paiements .....	<b>14,6</b>	38,9
Autres dépôts .....	<b>347,8</b>	629,2
	<b>1 318,9</b>	1 164,5
<b>Passif payable en devises étrangères</b>		
Gouvernement du Canada .....	<b>91,0</b>	185,4
<b>Autres éléments du passif</b> .....	<b>35,4</b>	43,0
	<b>30 584,4</b>	30 200,6



**G. G. THIESSEN**, gouverneur



**F. J. MAHONEY**, comptable en chef

# Banque du Canada

## Notes complémentaires aux états financiers

---

### pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996

#### 1. Les fonctions de la Banque

Les principales responsabilités de la Banque du Canada sont énoncées dans la *Loi sur la Banque du Canada* et peuvent être regroupées en quatre grandes fonctions. Les dépenses d'exploitation nettes inscrites dans l'État des revenus et dépenses sont ventilées selon ces quatre fonctions, qui sont décrites ci-après. Les dépenses d'exploitation nettes réparties entre les principaux articles de dépense sont présentées à la note 3.

##### Politique monétaire

La politique monétaire est la plus importante responsabilité de la Banque. Elle a pour objet de gérer le rythme d'expansion monétaire d'une façon qui soit compatible avec le maintien de la valeur de la monnaie.

##### Services de banque centrale

La Banque mène diverses activités en vue d'appuyer et de surveiller les systèmes canadiens de compensation et de règlement des paiements et des autres opérations financières. Elle offre également un certain nombre de services de banque centrale au gouvernement fédéral, aux institutions financières et au public.

##### Billets de banque

La Banque est chargée d'émettre les billets de banque canadiens. À ce titre, elle s'occupe de concevoir les billets (y compris les caractéristiques de sécurité visant à décourager la contrefaçon), de les faire imprimer, de les distribuer et, au besoin, de les remplacer.

##### Services de gestion de la dette

La Banque est aussi l'agent financier du gouvernement, ce qui l'amène à conseiller celui-ci sur des questions liées à la dette publique, à émettre des titres d'emprunt, à tenir les dossiers des propriétaires d'obligations et à effectuer les paiements d'intérêts et les remboursements de titres.

#### 2. Principales conventions comptables

La présentation des états financiers de la Banque est conforme aux principes comptables généralement reconnus et satisfait aux exigences de la *Loi sur la Banque du Canada* et de ses statuts administratifs en matière de comptabilité et de divulgation. Les principales conventions comptables de la Banque sont énumérées ci-dessous :

##### a) Revenus et dépenses

Les revenus et les dépenses sont inscrits selon la méthode de la comptabilité d'exercice, à l'exception des intérêts sur les avances consenties à une banque dont la liquidation a été ordonnée, lesquels ne sont inscrits que lorsqu'ils sont perçus.

##### b) Conversion des devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'actif et du passif en devises étrangères qui font l'objet de contrats à terme sont convertis en dollars canadiens aux taux de change stipulés dans les contrats. Les gains ou les pertes résultant de la conversion des devises étrangères et des opérations sur devises sont imputés aux revenus.

##### c) Avances

Les avances aux membres de l'Association canadienne des paiements sont des prêts entièrement garantis que la Banque leur consent au taux d'escompte à des fins de trésorerie. Il s'agit généralement de prêts à un jour.

##### d) Placements

Les placements consistent surtout en bons du Trésor et en obligations du gouvernement du Canada, qui sont inscrits au coût d'achat corrigé en fonction de l'amortissement de l'escompte ou de la prime d'émission. Cet amortissement ainsi que les gains ou pertes sur la réalisation de ces placements sont imputés aux revenus. Les placements peuvent également inclure des avoirs détenus en vertu de swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien, lesquels sont décrits à la note 7, paragraphe b).

En général, la Banque conserve ses bons du Trésor et ses obligations du gouvernement du Canada jusqu'à l'échéance. Les valeurs comptables après amortissement de ces placements avoisinent les valeurs nominales. À la fin de l'exercice, le rendement moyen du portefeuille de bons du Trésor de la Banque était de 3,6 %, tandis que celui des obligations échéant dans les trois ans et celui des obligations échéant dans plus de trois ans étaient de 7,5 % et de 9,1 % respectivement.

**e) Immeubles de la Banque**

Ce poste comprend les terrains, les bâtiments et l'équipement, qui sont inscrits à leur coût, moins l'amortissement cumulé. En outre, les coûts d'acquisition de logiciels qui dépassent 2 millions de dollars sont inscrits à l'actif et amortis sur la durée estimative d'utilisation des logiciels, qui est de trois à cinq ans. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée estimative d'utilisation des actifs, laquelle est indiquée ci-dessous.

Bâtiments	de 25 à 40 ans
Équipement informatique et logiciels	de 3 à 7 ans
Autre équipement	de 5 à 15 ans

Une année complète d'amortissement est portée au compte des immobilisations durant l'exercice de l'achat, sauf pour les projets en cours, qui sont amortis à compter de l'achèvement intégral. Aucun amortissement n'est porté au compte des immobilisations durant l'exercice où un actif est aliéné.

**f) Billets en circulation**

Cet élément du passif représente la valeur nominale de tous les billets de banque qui ont été émis par la Banque et qui ne lui ont pas été retournés.

**g) Dépôts**

Les éléments du passif compris dans cette catégorie sont constitués de dépôts à vue en dollars canadiens qui ne sont généralement pas rémunérés.

**h) Régime de pension**

La Banque offre à ses employés un régime de retraite à prestations déterminées dont elle est le répondant et qui est agréé en vertu de la *Loi sur les normes de prestation de pension*. Les prestations de pension versées sont fonction des années de service et des taux de rémunération.

Au cours de l'année, la Banque a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour le calcul des dépenses liées aux prestations de pension. Ce changement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996.

Des évaluations actuarielles du Régime de pension sont effectuées périodiquement par un actuaire indépendant à l'aide de la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service. La valeur de l'actif du Régime de pension est établie en fonction des cours du marché.

Selon la dernière évaluation actuarielle, datée du 31 décembre 1995, la valeur actuelle estimative des prestations de pension accumulées se chiffre à 418,8 millions de dollars au 31 décembre 1996, tandis que la valeur estimative de l'actif du Régime de pension établie en fonction du marché s'élève à 468,9 millions de dollars.

Les dépenses liées au Régime de pension pour 1996, qui totalisent 7,0 millions de dollars (6,0 millions en 1995), comprennent le coût comptabilisé sur la base d'évaluations actuarielles des prestations de pension acquises par les employés au cours de l'année, l'amortissement des coûts liés aux services passés et les gains ou pertes actuariels. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée moyenne des années de service restantes des participants au Régime, qui est actuellement de 12 ans.

**i) Indemnités de cessation d'emploi**

Au cours de l'année, la Banque a adopté la méthode de comptabilité d'exercice pour le calcul des dépenses liées aux indemnités de cessation d'emploi. Ce changement, qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1996, a eu pour effet de faire augmenter le montant des dépenses liées aux indemnités de cessation d'emploi pour l'exercice terminé le 31 décembre 1996; ce montant dépasse de 3,7 millions de dollars le chiffre que l'on aurait obtenu pour 1996 si la méthode de la comptabilisation au décaissement avait été utilisée.

**j) Assurance**

La Banque ne s'assure pas contre les risques de perte auxquels elle est directement exposée, sauf lorsque sa responsabilité civile envers les tiers est en cause ou qu'une disposition légale ou contractuelle l'y oblige. Les coûts découlant de ces risques sont inscrits aux comptes dès qu'il est possible d'en obtenir une estimation raisonnable.

**3. Dépenses par article**

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
	<b>En millions de dollars</b>	
Traitements . . . . .	<b>71,3</b>	77,6
Autres frais de personnel . . . . .	<b>23,4</b>	20,4
Coût des billets de banque . . . . .	<b>16,8</b>	22,6
Entretien des immeubles, après déduction des revenus de location . . . . .	<b>28,0</b>	31,3
Services et fournitures . . . . .	<b>16,1</b>	15,5
Amortissement . . . . .	<b>23,4</b>	20,4
	<b>179,0</b>	187,8
Autres dépenses . . . . .		
Coût des ententes de règlement (note 8) . . . . .	<b>22,3</b>	-
Réaménagement des effectifs (note 9) . . . . .	<b>5,0</b>	33,0
Divers . . . . .	<b>7,4</b>	-
Total . . . . .	<b>213,7</b>	220,8

Les salaires et les avantages sociaux du personnel affecté à l'entretien des immeubles ne sont pas inclus sous *Traitements* ou *Autres frais de personnel* mais plutôt dans les dépenses d'entretien des immeubles.

Les dépenses sont nettes des droits imposés pour divers services fournis par la Banque (3,4 millions de dollars en 1996 et 3,0 millions en 1995).

Les dépenses totalisant 7,4 millions de dollars qui sont inscrites sous *Divers* sont de deux ordres. D'abord, la Banque a vendu la tour St-Andrew à Ottawa pour la somme de 16 millions de dollars, ce qui a résulté en une perte comptable nette de 4,4 millions de dollars. Ensuite, en adoptant la méthode de la comptabilité d'exercice pour le traitement comptable des avantages sociaux, la Banque a dû engager des dépenses non renouvelables totalisant 3 millions de dollars afin de prendre en compte les charges accumulées au titre des congés annuels inutilisés acquis avant 1996.



**4. Immeubles de la Banque**

	<b>1996</b>			<b>1995</b>		
	<b>En millions de dollars</b>					
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains et bâtiments	<b>224,0</b>	<b>97,6</b>	<b>126,4</b>	253,4	101,6	151,8
Équipement informatique et logiciels	<b>39,1</b>	<b>26,3</b>	<b>12,8</b>	50,6	42,1	8,5
Autre équipement	<b>138,7</b>	<b>85,7</b>	<b>53,0</b>	144,2	83,6	60,6
	<b>401,8</b>	<b>209,6</b>	<b>192,2</b>	448,2	227,3	220,9
Projets en cours	<b>6,0</b>	-	<b>6,0</b>	4,1	-	4,1
	<b>407,8</b>	<b>209,6</b>	<b>198,2</b>	452,3	227,3	225,0

**5. Capital versé**

La Banque a un capital autorisé de 5,0 millions de dollars divisé en 100 000 actions d'une valeur nominale de 50 \$ chacune. Les actions ont été payées intégralement et, conformément à la *Loi sur la Banque du Canada*, elles ont été émises au nom du ministre des Finances, qui les détient pour le compte du gouvernement du Canada.

**6. Fonds de réserve**

Le fonds de réserve établi en vertu de la *Loi sur la Banque du Canada* représente la réserve générale de la Banque. Conformément à cette loi, des prélèvements sur le revenu net de la Banque ont été accumulés au fonds de réserve jusqu'à ce qu'il atteigne, en 1955, le montant maximal stipulé, soit 25,0 millions de dollars. Depuis, la totalité du revenu net est versée au Receveur général du Canada.

**7. Engagements****a) Immeubles de la Banque**

Au 31 décembre 1996, le total des engagements découlant des contrats de modernisation d'immeubles et d'acquisition de systèmes informatiques et d'équipement était de 9,1 millions de dollars (12,2 millions à la fin de 1995). Ces contrats prévoient le versement de ces montants au cours de la prochaine année.

**b) Contrats de devises**

Dans le cadre normal de ses activités, la Banque du Canada conclut des contrats d'achat et de vente de devises. Plus particulièrement, elle conclut des swaps à court terme de devises avec le Fonds des changes du gouvernement canadien dans le cadre des opérations de trésorerie qu'elle effectue au sein du système bancaire canadien. Ces opérations, qui sont menées avec l'accord du ministre des Finances en vertu d'une autorisation permanente, consistent en l'achat temporaire par la Banque d'avoirs en devises du Fonds des changes; les avoirs sont payés en dollars canadiens au taux de change en vigueur, et la Banque s'engage à les revendre plus tard au même taux. La juste valeur de ces avoirs n'est pas sensiblement différente de leur valeur comptable. À la fin de l'exercice, le taux de rendement moyen de ces placements était de 6,1 %.

En outre, la Banque du Canada a conclu des accords de swap de devises avec deux autres banques centrales. Le premier, avec la Réserve fédérale des États-Unis, se chiffre à 2 milliards de dollars É.-U., et le deuxième, avec la Banque du Mexique, à 1 milliard de dollars canadiens.

Le tableau ci-après fait état de l'encours des engagements découlant des contrats de devises.

	<b>1996</b>	<b>1995</b>
	<b>En millions de dollars</b>	
Contrats de devises - achats	<b>75,4</b>	64,2
- ventes	<b>4 080,5</b>	5 646,2

Au 31 décembre 1996, l'encours des contrats de devises comprenait pour 4 005,1 millions de dollars en engagements de vente conclus dans le cadre de swaps avec le Fonds des changes (5 365,4 millions à la fin de 1995); il ne comprenait aucun engagement de vente conclu dans le cadre de l'accord de swap avec la Banque du Mexique (216,7 millions à la fin de 1995) ni aucun engagement de vente conclu dans le cadre de l'accord avec la Réserve fédérale des États-Unis (néant à la fin de 1995).

### 8. Modalités légales

La Banque Commerciale du Canada et la Norbanque ont fait l'objet d'ordonnances judiciaires de liquidation le 3 septembre 1985 et le 20 janvier 1986 respectivement. Au moment où ces ordonnances ont été émises, l'encours des avances consenties par la Banque du Canada à la Banque Commerciale du Canada s'établissait à 1,3 milliard de dollars et celui des avances accordées à la Norbanque à 0,5 milliard. Durant les années qui ont suivi, la Banque a reçu des versements dans le cadre de répartitions provisoires des avoirs des deux banques en faillite. Au 31 décembre 1996, le solde des avances consenties s'élevait à 26,9 millions de dollars dans le cas de la Banque Commerciale du Canada et à 1 million de dollars dans le cas de la Norbanque (soit les mêmes montants qu'en 1995). Sur la foi des renseignements dont elle dispose, la Banque du Canada estime que ces montants seront remboursés intégralement à même le produit des liquidations.

La garantie reçue par la Banque pour ces avances comprend les portefeuilles de prêts de ces institutions. Dans le cas de la Banque Commerciale du Canada, la conclusion du liquidateur selon laquelle les prêts consentis par la Banque Commerciale du Canada font partie de la garantie reçue par la Banque du Canada à l'égard des avances accordées, lesquelles totalisaient 1,3 milliard de dollars, a été contestée à maintes reprises devant les tribunaux en ce qui concerne une partie du portefeuille. Si les tribunaux donnent raison aux requérants, il pourrait être nécessaire d'apporter certains ajustements aux montants qui ont été comptabilisés dans les revenus.

Afin de prévenir la poursuite des contestations judiciaires, la Banque du Canada a conclu des ententes, portant sur une somme de 22,3 millions de dollars, avec trois des principaux créanciers non garantis de la Banque Commerciale du Canada (à savoir la Société d'assurance-dépôts du Canada, le gouvernement de l'Alberta et un groupe constitué de six banques) au cours de 1996. Le règlement du litige devrait hâter la liquidation finale de la Banque Commerciale du Canada. Dans le cadre des ententes conclues avec ces trois créanciers, la Banque a également racheté le reste des créances que ces derniers détenaient sur la succession de la Banque Commerciale du Canada; pour ce faire, elle a déboursé une somme totale de 13,8 millions de dollars, qui est inscrite sous *Autres éléments de l'actif* dans l'État de l'actif et du passif.

### 9. Réaménagement des effectifs

En 1995, la Banque a décidé de supprimer environ 500 postes et a porté dans ses comptes une somme de 33 millions de dollars afin de couvrir les coûts liés aux cessations d'emploi. Cette importante réduction des effectifs, qui découle d'une revue approfondie des activités de la Banque, est réalisée en 1996 et en 1997 par des départs à la retraite anticipés, des départs volontaires ainsi que par des mises à pied. Au 31 décembre 1996, une somme de 27,6 millions de dollars avait été versée; la provision budgétaire est de 33 millions de dollars.

La Banque a procédé à de nouvelles revues de ses activités et compte maintenant supprimer une centaine de postes additionnels. Selon les estimations, les coûts liés aux cessations d'emploi s'élèvent à 5 millions de dollars; ils sont imputés à l'exercice 1996.

Toutes les indemnités de cessation d'emploi offertes par la Banque sont comparables à celles que verse le gouvernement fédéral.